

MESURES POUR LES CONTACTS D'UNE PERSONNE AVEC COVID-19

Version 1^{er} octobre 2020

L'élaboration des procédures est coordonnée par Sciensano à la demande des autorités compétentes en matière de prévention, de soins de santé, de contrôle des maladies infectieuses et de gestion de risque/crise. Ces procédures sont définies et adaptées au cours du temps selon l'évolution de l'épidémie, les connaissances et découvertes scientifiques, l'avis d'experts et de société savantes, et les moyens disponibles. Les lignes directrices reprises dans ces procédures doivent être mises en œuvre autant que se peut en fonction des contraintes locales.

Un récapitulatif des connaissances scientifiques actuelles est disponible dans une fact-sheet, ici : https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_fact_sheet_ENG.pdf

Principaux changements dans cette version :

Le port du masque est pris en compte pour distinguer les contacts à haut risque des contacts à faible risque (1 octobre).

Adaptation de la durée de la quarantaine et de la stratégie de testing (1 octobre).

Adaptation des mesures pour les voyageurs (1 octobre).

Adaptation de la définition de contact et des mesures pour les enfants de 3 à 6 ans (14 août).

Voyageurs revenant d'une zone rouge et orange sont considérés comme contacts étroits (16 Juillet).

Adaptation de la définition et des mesures pour les enfants de moins de 3 ans (8 juillet).

Modification de la stratégie du testing des contacts étroits (23 juin).

TABLE DE MATIÈRE

1. Définition d'une personne de contact	1
1.1 Qu'est-ce qu'une personne de contact	1
1.2 Classification des contacts	2
2. Mesures	4
2.1 Contacts étroits	4
2.2 Contacts à faible risque	5
2.3 Tableau de synthèse	6
3. Arbre décisionnel testing et quarantaine	7

1. Définition d'une personne de contact

1.1 QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE DE CONTACT

Une personne de contact est toute personne qui a eu un contact avec un cas confirmé de COVID-19 dans un délai de **2 jours avant le début des symptômes jusqu'à la fin de la période de contamination** (en général, 7 jours après le début des symptômes, ou plus si les symptômes persistent).

Dans le cas d'une personne asymptomatique dont le test PCR est positif, une personne de contact est définie comme quelqu'un qui a eu un contact avec cette personne dans un délai de 2 jours avant le prélèvement de l'échantillon, jusqu'à 7 jours après.

Dans certains cas, les mesures ci-dessous peuvent déjà être prises pour les contacts d'un cas possible de COVID-19, s'il y a une haute suspicion de COVID-19 sur base d'un lien épidémiologique claire avec un cas confirmé et/ou de la présentation de symptômes typiques comme l'anosmie.

N.B. Si la personne était elle-même un cas confirmé COVID-19 (test PCR+) dans les 8 semaines précédentes, elle n'est pas considérée comme un contact.

1.2 CLASSIFICATION DES CONTACTS

En fonction du risque de contamination les contacts sont divisés en deux groupes. Comme il est important, à ce stade de l'épidémie, de contenir autant que possible la propagation du virus (afin que davantage de personnes puissent sortir à l'extérieur en toute sécurité), les personnes potentiellement contagieuses doivent être mises en quarantaine, même sans plainte ou dans les jours précédant l'apparition des symptômes.

Contacts à haut risque ou contacts étroits

Le risque de contamination est considéré comme « élevé » pour les personnes citées ci-dessous. Ces personnes sont appelées « contacts étroits » dans le reste de cette procédure :

- Une personne avec un contact cumulatif d'au moins 15 minutes à une distance de < 1,5 m, face à face¹, par exemple lors d'une conversation, **sans port du masque adéquat (couvrant le nez et la bouche) par un des deux personnes.**

Cela comprend, entre autres, les cohabitants, les enfants d'un même groupe résidant dans une collectivité, des personnes avec lesquelles on a partagé un repas et éventuellement des voisins au travail.

- Une personne qui a eu un contact physique direct avec un cas COVID-19.
- Une personne qui a eu un contact direct avec des excréments ou fluides corporels d'un patient COVID-19, par exemple pendant les embrassades ou le bouche à bouche, ou un contact avec des vomissements, selles, glaires etc.
- **Une personne identifiée comme contact étroit par l'application « Coronalert ».**
- Une personne qui a voyagé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes, dans n'importe quel moyen de transport, assis à deux sièges de distance (dans n'importe quelle direction) du patient. Y compris les membres d'équipage de vol travaillant dans la section de l'avion où le cas était assis. Si la gravité des symptômes ou le déplacement du patient indique une exposition potentiellement plus grande, les passagers dans le même compartiment ou tous les passagers de l'avion peuvent être considérés comme contacts à haut risque (évaluation par la cellule de surveillance des maladies infectieuses).

¹ En cas de séparation complète par une paroi en plexiglas, ceci n'est pas considéré comme un contact face à face.

Contacts à faible risque

Le risque de contamination est considéré comme « faible » pour les personnes suivantes :

- Une personne qui a eu plus de 15 minutes de contact avec un patient COVID-19 à une distance de <1,5 m (face à face) mais avec port de masque adéquat (couvrant le nez et la bouche) par les deux personnes.
- Une personne qui a eu moins de 15 minutes de contact avec un patient COVID-19 à une distance de <1,5 m (face à face).
- Une personne qui se trouvait dans la même pièce / environnement fermé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes mais où la distance de > 1,5 m a été respectée. Cela comprend entre autre des personnes qui travaillent dans la même pièce², ou dans une salle d'attente.

Pour **les professionnels de santé** :

- Les professionnels de santé pour les patients COVID-19 et le personnel de laboratoire qui manipule des échantillons des cas COVID-19, qui portent les équipements de protection individuelle recommandés (voir aussi recommandations sur l'usage rationnel des masques), ne sont pas considérés comme des contacts. Par contre, il leur est recommandé, comme pour la population générale, d'appliquer une hygiène de mains stricte et de porter un masque dans des lieux publics fermés.
- Un professionnel de santé est considéré comme un contact à haut risque s'il y a eu un contact avec un cas COVID-19 pendant les soins ou l'examen médical à moins de 1,5 m de distance, sans utilisation de les équipements de protection individuelle recommandés (selon le protocole / l'activité).
- Un professionnel de santé qui se trouvait dans la même pièce qu'un patient COVID-19 sans l'utilisation de l'équipement de protection individuelle, mais jamais à moins de 1,5 m de distance est considéré comme un contact à faible risque.

Autres situations

- Pour **les enfants** (milieu d'accueil, école maternelle et école primaire), la classification du risque dépend notamment de l'âge du cas index. Plus d'explications sont disponibles dans la procédure enfants (voir lien).
- Un voyageur revenant d'une zone rouge où il a séjourné plus de 48h et où le formulaire d'auto-évaluation indique une risque élevée (voir lien), suit la même procédure qu'un contact à haut risque.

² En dehors des voisins proches si une distance de 1,5 m n'était pas respectée.

2. Mesures

2.1 CONTACTS ÉTROITS

Quarantaine

- La durée de la quarantaine à la maison est de 7 jours après le dernier contact à risque, à condition d'avoir un résultat de test négatif (voir plus bas). Une sortie n'est permise que pour des petits achats essentiels (alimentation, pharmacie, ...), à condition de porter un masque et de respecter strictement les mesures d'hygiène, tout en évitant le contact direct avec d'autres personnes.
- Si un cohabitant devient un cas COVID-19 confirmé pendant la période de quarantaine³, la période de 7 jours recommence pour les autres cohabitants, asymptomatiques, qui ont été exposés à ce nouveau patient, à partir du dernier contact (ou si isolement du cas confirmé impossible, à partir de la fin de la période d'isolement du cas confirmé COVID 19).
- Pour les personnes qui exercent une profession essentielle comme les professionnels de santé, travailler est exceptionnellement permis si ceci est absolument indispensable pour garantir la continuité des soins/services, à condition de :
 - porter un équipement de protection individuelle : un masque buccal pour tous les déplacements à l'extérieur, y compris au travail. Pour les soignants, un EPI adéquat doit être utilisé conformément aux procédures existantes (au moins un masque chirurgical, dès l'entrée dans l'établissement de soins) ;
 - respecter strictement les règles d'hygiène des mains ;
 - suivre activement sa température corporelle et les symptômes possibles de COVID-19 ;
 - garder une distance d'au moins 1,5 m avec les collègues ;
 - éviter les contacts sociaux en dehors du travail ;
 - ne pas voyager.

Autres mesures générales

Pendant la période de **quarantaine de 7 jours ET les 7 jours suivant** la fin de la quarantaine, les mesures suivantes doivent être suivies :

- Une attention particulière devra être donnée aux mesures d'hygiène de base (voir directive conseils d'hygiène pour les contacts à haut risque).
- Pour tout déplacement à l'extérieur, il faut porter un masque (pour des personnes > 12 ans).
- L'état de santé doit être suivi de près (auto-monitoring) et en cas d'apparition de symptômes, le médecin généraliste doit être contacté (par téléphone) pour évaluer la nécessité de faire un test.

³ S'il s'agit d'un enfant de moins de 6 ans: s'il développe des symptômes compatibles avec le COVID en étant un cohabitant d'un cas confirmé, il est considéré comme un cas confirmé (sans effectuer un test), voir procédure enfants.

- Les contacts sociaux doivent être évités totalement pendant la période de quarantaine et limités le plus possible pendant les 7 jours suivant la fin de quarantaine, en respectant toujours une distance de 1,5 m.

Testing

- Tous les contacts étroits (sauf les enfants de <6 ans) doivent être testés, au plus tôt au **jour 5** après le dernier contact à haut risque.
 - Si le résultat est **positif** : l'isolement à domicile est prolongé de 7 jours à compter de la date du prélèvement. Il devient un cas index et la recherche de ses contacts étroits sera dès lors initiée.
 - Si le résultat est **négatif** : la quarantaine peut être levée après 7 jours (à compter après le dernier contact à haut risque). Puisque la période d'incubation peut aller jusqu'à 14 jours, les mesures générales doivent être suivies encore 7 jours (voir plus haut).
 - En absence d'un résultat de test négatif pour le patient de ≥ 6 ans (refus de test ou impossible à réaliser), il devra être mis en quarantaine pendant 14 jours.
- Pour le test, les personnes contacts (sauf les enfants de <6 ans) recevront du centre d'appel un SMS avec un code (combinaison de 16 chiffres et lettres) qui donne un accès direct à un test dans un centre de tri ou un laboratoire (si l'organisation le permet, travail en cours), sans l'intervention du médecin généraliste. Le centre de test ou laboratoire devra remplir un formulaire électronique, pour permettre de lancer le suivi des contacts en cas de résultat positif.
- En cas de symptômes compatibles avec le COVID-19 (voir définition de cas), la personne devient un cas possible⁴ et doit contacter son médecin généraliste (par téléphone), qui pourra dire où le prélèvement d'un échantillon peut avoir lieu.

Dispositions administratives

- Pour les contacts étroits qui doivent rester en quarantaine, le médecin/centre d'appel peut délivrer un "certificat de quarantaine" .
- Si la personne peut faire du télétravail, ceci est permis, mais la personne ne peut pas se rendre sur son lieu de travail.
- Plus d'informations concernant ce formulaire se trouvent ici : <https://www.riziv.fgov.be/fr/covid19/Pages/certificats-medicaux-changement-pendant-covid19.aspx>.

2.2 CONTACTS À FAIBLE RISQUE

Quarantaine

- La quarantaine n'est pas nécessaire pour les contacts asymptomatiques à faible risque.
- Il est toutefois recommandé de limiter le plus possible les contacts sociaux, en respectant une distance de 1,5 m.

⁴ Pour les enfants de moins de 6 ans, un test n'est pas toujours nécessaire (voir procédure enfants). Par contre la quarantaine doit être respectée.

Autres mesures

- Une attention particulière devra être donnée aux mesures d'hygiène de base (voir procédure « conseils d'hygiène pour les contacts à faible risque »).
- Pour tout déplacement à l'extérieur, il faut porter un masque (pour des personnes > 12 ans).

Testing

- Il n'est pas nécessaire de faire un test pour exclure une infection chez des personnes asymptomatiques.
- En cas de symptômes compatibles avec le COVID-19 (voir définition de cas), la personne devient un cas possible et doit contacter son médecin généraliste (par téléphone), qui pourra dire où le prélèvement d'un échantillon peut avoir lieu.

2.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE

	Contact étroit	Faible risque	Contact d'un contact
Quarantaine	Min. 7 jours après contact	-	-
Test	J5 après exposition + en cas de symptômes	En cas de symptômes	En cas de symptômes
Contacts sociaux	Eviter pendant 7 jours + limiter 7j suivants	Limiter pendant 14j	Règles normales
Surveillance état santé	14 jours	14 jours	-

3. Arbre décisionnel testing et quarantaine

